

Préavis municipal n° 18-2024

Concernant l'aménagement de l'extension du cimetière de La Chiésaz, à St-Légier-La Chiésaz et réaménagement du cimetière de Blonay, pour un montant de CHF 940'000.- TTC Rapport de la Commission des Finances (COFIN)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La COFIN, dans le cadre du préavis 18-2024, s'est réunie le 2 septembre 2024 de 19 h 30 à 22 h 15, constituée comme suit :

Président Vice-Président Rapporteur Membres

Présences		02.09.2024
	,	19 h 30 à 22 h 15
Volet Philippe	PLR	Х
Singarella Giuseppe	PS	Х
Gréverath Pascal	ELU	X
Zimmermann Yann	PLR	Х
Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
Perrelet Michèle	UC	A STORY X
Salanon Alain	Vert-e-s	Х
Nanchen Bertrand	PLR	s cas eag nges, la l
Vienet Pascal	UC	Е

Ont participé à la séance (hors délibération et votes) : Madame Sarah Lisé, Municipale en charge des finances, Monsieur Jean-Marc Nicolet, Municipal en charge des espaces publics, ainsi que le chef du service des finances, Monsieur Stéphane Roulet.

La COFIN les remercie pour leur collaboration, ainsi que pour les documents et les explications fournis. La COFIN souligne que grâce à cela, les discussions ont été menées d'une manière ouverte et constructive.

Préambule

Le soussigné de droite a participé à la séance de la commission d'étude ad hoc qui s'est tenue mercredi 28 août 2024. Le rapport de la commission d'étude reprenant le détail des discussions des participants à cette séance, ces éléments ne sont pas repris dans le présent rapport.

Le caractère urgent de ce préavis est invoqué par M. Jean-Marc Nicolet au motif que les deux jardins du souvenir sont complets. Ainsi, en cas d'acceptation, l'exécution du projet débutera dès le mois prochain.

La COFIN réitère auprès de M. Jean-Marc Nicolet sa demande de recevoir les préavis dans un délai permettant d'améliorer leur contenu si nécessaire. Trop de préavis, dont le présent, sont encore soumis dans l'urgence limitant de facto la possibilité de les améliorer.

Analyse

Questions

- Q. A quoi correspondent les divers et imprévus dans ce projet particulier ?
- R. C'est un poste standard dans tous les projets.
- Q. Le coût élevé du pavage des allées est-il justifié compte tenu de la difficulté à se déplacer qui pourrait en résulter pour les personnes à mobilité réduite ?
- R. Ce choix s'inscrit dans la volonté de rendre les cimetières plus accueillants pour les visiteurs.
- Q. Les coûts des 120 cavurnes à La Chiésaz et du nouveau columbarium à 80 niches à Blonay sontils justifiés compte tenu des statistiques d'inhumation de notre commune ?
- R. Ils ont été dimensionnés pour satisfaire aux besoins estimés des 25 à 30 prochaines années
- Q. Ne serait-il pas possible d'étaler dans le temps ces travaux ?
- R. Le coût total serait plus élevé.

Au vu de ces échanges, la COFIN formule le vœu suivant auprès de la Municipalité.

Voeu

La COFIN souhaite que la Municipalité redimensionne les projets dans chacun des deux cimetières de manière à réduire significativement la dépense d'investissement.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, par 6 votes pour et un vote contre, d'adopter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

- autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 940'000.- TTC ;
- autoriser la Municipalité à financer cet investissement par recours à l'emprunt si nécessaire.

Blonay - Saint-Légier, le 9 septembre 2024

Pour la Commission des finances

Le Président Philippe Volet Le Rapporteur Pascal Gréverath

2/2